Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260121-D20260121AOTF-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 14 janvier deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Etaient présents : BRIANT Patrick, BRUNERIE Gilles, GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaelle, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth, SIBIRIL Florence

Absents, excusés : LE DUC Jean Marc donne procuration à BRUNERIE Gilles

Secrétaire de séance : SIBIRIL Florence

2- Ty Fourn : attribution du marché de maitrise d'œuvre

Considérant l'appel d'offres lancé en novembre 2025 de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension des deux maisons de bourg « Ty Fourn » en accueil de loisirs et logements,

Considérant que 17 candidats ont déposé une offre,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le mardi 18 novembre a retenu trois candidats chargés de déposer leurs projets architecturaux,

Considérant que les 3 candidats avaient jusqu'au 16 décembre 2025 pour déposer leurs projets,

Considérant les auditions des 3 candidats effectuées le lundi 05 janvier 2026,

Monsieur le Maire expose les résultats de l'appel d'offres concernant les travaux de création du nouvel accueil de loisirs :

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260121-D20260121AOTF-DE

		ARKO	BLEU BRIQUE	CALC
Valeur technique 70%	*Capacité à assurer une bonne conduite du projet en phase études comme en phase chantier en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage (35%)*	5.00	5.00	3.00
	Capacité à concevoir un projet adapté aux enjeux du site (35%)	5.00	4.00	4.00
Prix (30%)	*Prix*	78 550.00	97 445.00	96 393.00
	Note prix (30%) /5	5.00	4.03	4.07
TOTAL pondéré		5.00	4.36	3.67
		1.00	2.00	3.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de confier le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ARKO situé à Landerneau
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions et à signer toutes les pièces liées à cette affaire et notamment lesdits marchés.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe MICHEAU
Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous-Préfecture le

MAIRIE DE HENVIC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29670 (Finistère)